

COMMUNE DE NERONDE-SUR-DORE

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération du conseil municipal du 23 mai 2018, et

arrêté préfectoral du 13 juin 2018 a été approuvée la

carte communale de NERONDE-SUR-DORE.

Cette délibération et cet arrêté préfectoral seront affichés à la porte

de la mairie du 28 juin au 30 juillet 2018.

Le dossier d'approbation de la carte communale est tenu à la

disposition du public :

- à la Mairie de NERONDE-SUR-DORE

- à la Sous-Préfecture de Thiers

aux jours et heures habituels d'ouverture